

Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 21 septembre 2012

2 Communauté de l'agglomération creilloise – rapport d'activités 2011 - présentation au conseil municipal

Etaient présents les membres inscrits au tableau

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, FEVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme JAJAN	Pouvoir à :	Mme CARLIER
M. SZPIRKO	Pouvoir à :	Mme DINGIVAL
Mme BOUKHELIF	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme KOUACHI-MAHSAS	Pouvoir à :	M. RIFI SAIDI
M. MACHU	Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Mme LEFEVRE	Pouvoir à :	M. BELMHAND
Mme SOKOLONSKI	Pouvoir à :	Mme MAUPIN
M. CHEURFA	Pouvoir à :	M. NACHITE

Etaient absents:

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme PORAS Mme RIFFAULT M. VARLET

1.77	Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal	39
174	Nombre de conseillers en exercice	39
100	Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés	36

Rapport de présentation :

Monsieur Christian GRIMBERT, conseiller municipal, expose :

Le rapport retraçant l'activité de la communauté de l'agglomération creilloise a été adressé par courriel par son Président. Il a été adopté par le conseil communautaire en date du 28 juin 2012.

Conformément à l'article 5211-39 du code général des collectivités territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par monsieur le Maire au conseil municipal en séance publique. Le rapport et l'avis du conseil sont mis à la disposition du public.

En conséquence, je vous présente aujourd'hui le rapport d'activité 2011, qui vous a été transmis par courriel avec les projets de délibération.

-2 CCT. 2012

60300 SENUS







Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport, ne fait pas l'objet d'un vote de la part du conseil municipal.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2011 de la CAC.

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L5211-39, Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et la loi n°2004- 809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2010,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 28 juin 2012, adoptant le rapport d'activité 2011, Vu le rapport d'activité 2011 de la communauté d'agglomération creilloise a transmis à la Ville de Creil, Considérant que monsieur le Maire doit présenter chaque année à son assemblée délibérante le rapport d'activité de la communauté de l'agglomération creilloise, Entendu le rapport de présentation,

Prend acte du rapport annuel d'activité 2011 de la communauté de l'agglomération creilloise.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 2 5 SEP. 2012

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 02.10.12

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Créil Conseiller général de l'Oise

Reil

Certifié exécutoire le présent document Creil, le 02. 10. 12 Signature Le Maire

> Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général des Services Philippe Raluy

> > 2/2



